

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 211

présenté par

M. Abad, M. Door, M. Cattin, M. Hetzel, M. Viry, M. Kamardine, Mme Bonnivard, M. Reda, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. de Ganay, Mme Valentin, M. Masson, M. Jean-Claude Bouchet, M. Pierre-Henri Dumont, M. Le Fur, M. Brun, M. Reiss et M. Forissier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16 QUATER, insérer l'article suivant:**

L'ensemble des budgets et comptes administratifs annuels et détaillés, en recettes et en dépenses, de chaque administration d'État ainsi que des autorités administratives indépendantes, est publié en *Open Data* sur le site de chaque institution concernée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet d'autoriser la publication en Open Data de l'ensemble des budgets et comptes administratifs annuels et détaillés, en recettes et en dépenses, des différentes administrations et autorités administratives indépendantes. L'« Open Data » ou « données ouvertes » est une information brut qui est libre d'accès, sans restriction de droits d'auteur.